

Une estimation subjective du coût de l'enfant*

Si l'on en juge par les déclarations des enquêtés, l'estimation subjective du coût minimal d'un troisième enfant n'aurait pas varié entre 1978 et 1985. Les changements résulteraient seulement de la perception du mouvement des prix.

A l'automne 1984, 37,2 % des Français estimaient qu'il leur serait impossible d'élever un enfant supplémentaire à revenu constant, et 43,9 % que la venue d'un nouvel enfant leur imposerait des restrictions. Seuls 18,9 % des Français ne ressentent pas la contrainte financière provoquée par la venue d'un autre enfant.

Au-delà de cette approche purement qualitative de la contrainte financière, des évaluations quantifiées de la perception du coût d'un enfant peuvent être menées. Il ne s'agit pas ici d'un coût objectif calculé à partir des budgets des familles comme celui proposé par l'INSEE¹, mais d'une estimation subjective (à partir des déclarations des enquêtés) sur la charge financière qu'impose à un ménage la venue d'un enfant. L'estimation repose directement sur les déclarations des enquêtés à propos du revenu minimal qu'un ménage doit percevoir pour élever des enfants. La méthode, mise au point et exploitée par Y. Houzel, permet d'estimer le coût minimal subjectif du troisième enfant par différence entre le revenu minimal normatif d'un ménage de trois enfants et celui d'un ménage de deux enfants.

La question étant posée depuis 1978, on dispose de l'évolution sur sept périodes de l'estimation du coût minimal du troisième enfant en francs courants et constants (tableau 1).

TABLEAU 1

Le coût minimal du troisième enfant reste stable en termes réels

En francs par mois

Année	Estimation en francs courants	Estimation en francs 1978
1978	808	808
1979	892	809
1980	999	797
1981	1 107	779
1982	1 143	720
1983	1 447	831
1984	1 537	823
1985	1 704	870

L'indice utilisé est celui des prix à la consommation de l'INSEE.

La faible différence entre le coût estimé en francs constants de 1984 et celui de 1978, et surtout l'absence de tendance régulière de l'évolution en

* Les estimations présentées ici résultent d'une actualisation des travaux de Y. Houzel-van Effenterre. Voir « Une estimation subjective du coût de l'enfant », *Consommation*, n° 1, 1985.

1. Voir L. Bloch et M. Glaude, Une approche du coût de l'enfant, *Economie et statistique*, n° 155, novembre 1983.

TABLEAU 2

Les enquêtés ajustent avec retard leurs estimations à l'inflation

En francs par mois

Année	Estimation en francs courants	Estimation déduite « pas à pas »	Estimation déduite de 1978
1978	808	808	808
1979	892	891	891
1980	999	1 013	1 012
1981	1 107	1 133	1 148
1982	1 143	1 238	1 284
1983	1 447	1 253	1 407
1984	1 537	1 553	1 510
1985	1 704	1 630	1 586

francs 1978 incitent à voir dans cette série chronologique un ajustement, de la part des enquêtés, d'un coût (fixe en valeur réelle) à l'inflation qu'ils ressentent avec retard. D'une certaine manière, les enquêtés estiment que ce coût reste stable au sein de la structure budgétaire d'un ménage et tentent d'accorder leurs estimations à des changements purement nominaux. Cette interprétation semble

confirmée par le tableau 2 (illustré par le graphique), qui montre l'ajustement des estimations en francs courants des enquêtés à l'aide de deux séries. La première série est déduite « pas à pas » : en multipliant par le taux d'inflation de l'année n l'estimation de l'année $(n-1)$. La seconde série résulte de l'estimation 1978 en lui appliquant le taux d'inflation cumulé entre 1978 et l'année n .

Rattrapages des évolutions nominales dans les estimations des enquêtés

